



CAUTION
SAISON 2026-2027

Chères licencié(e)s,

Le Handball Pays Nuits est une association constituée de licenciées et de bénévoles. Avec pour objectif d'encourager chacun à participer à la vie du club, un chèque de caution est demandé à chaque joueur senior, y compris les joueurs entraîneurs et les joueurs arbitres.

Ainsi, il a été défini qu'un **chèque de caution de 100 €** à l'ordre du Handball Pays Nuits devra être établi **pour toute licence joueur en équipe senior. Aucune licence ne pourra être validée sans le chèque de caution.**

Les chèques ne seront pas encaissés et seront conservés jusqu'à la fin de la saison, et annulés par décision du conseil d'administration pour les personnes qui auront comptabilisé obligatoirement au minimum :

- **5 participations à une table de marque** (chronométreur ou secrétaire) ou **responsable de salle,**

et

- **1 manifestation** (durée de présence de 4 heures) parmi loto ou barbecue de fin de saison ou soirée à thème nécessitant préparation et service ou autre manifestation à laquelle le HPN pourrait prendre part.

Les coachings ou arbitrages éventuels ne rentrent pas en compte dans les manifestations.

Ceux qui n'auront pas atteint cet objectif verront leur chèque de caution encaissé.

Nous vous remercions pour les efforts fournis et vous encourageons à les renouveler tout au long de la saison.

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance des modalités ci-dessus et m'engage à faire un **chèque de caution de 100 €** libellé à l'ordre de « **Handball Pays Nuits** ».

Fait à le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »